



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للأغذية والزراعة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 12.2 de l'ordre du jour provisoire

Dix-septième session ordinaire

Rome, 18-22 février 2019

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA
CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-4
II. Historique	5-9
III. Consultations	10-12
IV. Vers un projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	13
V. Indications que la Commission est invitée à donner	14
<i>Annexe I:</i> Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



CGRFA 17

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est félicitée des travaux de la FAO concernant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés¹. Elle a demandé à l'Organisation d'élaborer un projet de plan de travail sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés, en tenant compte des conclusions de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de toute autre information pertinente, qu'elle examinera et qu'examineront aussi les groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission chargés des ressources zoogénétiques, des ressources génétiques aquatiques, des ressources génétiques forestières et des ressources phytogénétiques (les groupes de travail) à leurs sessions suivantes². La Commission a également rappelé l'importance des pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel, des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, des agents de lutte biologique et des micro-organismes des sols et des invertébrés – et a demandé que ces catégories essentielles apparaissent dans le projet de plan de travail³.
2. Donnant suite à la demande de la Commission, la FAO a invité les Membres et les observateurs à communiquer leurs opinions. Le document relatif aux contributions des Membres et des observateurs sur le projet de plan de travail sur les activités futures concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés rassemblent les opinions communiquées par les Membres et les observateurs⁴.
3. L'Organisation a ensuite élaboré un projet de plan de travail concernant les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture, pour examen par les groupes de travail. La Secrétaire a aussi invité le Groupe d'experts sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe d'experts) de la Commission à examiner et réviser le projet de plan de travail, en tenant compte des recommandations pertinentes communiquées par les groupes de travail⁵. Un résumé plus détaillé du processus de consultation mené par le Secrétariat sur le projet de plan de travail concernant les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture figure dans le *Rapport sur le processus consultatif ayant conduit à l'élaboration du projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture*⁶. L'Organisation facilite la mise en œuvre d'initiatives internationales consacrées aux pollinisateurs⁷ et à la biodiversité des sols⁸ qui ont été constituées par la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique. Des rapports d'information sur ces deux initiatives figurent dans les documents sur les progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (*Progress of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Pollinators*⁹) et sur les progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols (*Progress of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Soil Biodiversity*¹⁰).
4. Le présent document récapitule brièvement les activités réalisées par la Commission ces dix dernières années dans le domaine des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture et présente un projet de plan de travail dans ce domaine, tel que

¹ CGRFA-16/17/Report/Rev.1, paragraphe 77.

² CGRFA-16/17/Report/Rev.1, paragraphe 78.

³ CGRFA-16/17/Report/Rev.1, paragraphe 79.

⁴ *Submissions by Members and observers on the draft work plan for future work on sustainable use and conservation of micro-organism and invertebrate genetic resources* (CGRFA-17/19/12.2/Inf.1).

⁵ CGRFA-17/19/3.2/Inf.2, paragraphes 14 à 18.

⁶ CGRFA-17/19/12.1.

⁷ Décision VI/5 de la sixième réunion de la Conférence des Parties., *annexe II*.

⁸ Décision VIII/23 de la huitième réunion de la Conférence des Parties.

⁹ CGRFA-17/19/12.2/Inf.2.

¹⁰ CGRFA-17/19/12.2/Inf.3.

révisé à la lumière des contributions reçues pendant le processus de consultation, en vue de son examen par la Commission.

II. HISTORIQUE

5. Les micro-organismes et les invertébrés sont les groupes d'organismes les plus nombreux et les plus divers sur la planète. Ils jouent un rôle important à toutes les étapes de la chaîne de valeur. En 2007, à sa onzième session ordinaire, la Commission a formellement reconnu l'importante contribution des micro-organismes et des invertébrés à la fourniture de services écosystémiques, à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire et a intégré les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés à son flux de travail, dans le cadre de son Programme de travail pluriannuel¹¹.

6. À sa douzième session ordinaire, la Commission a examiné deux brèves études exploratoires décrivant les fonctions et services essentiels assurés par les micro-organismes et les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture¹². Elle a insisté sur la nécessité d'évaluer la situation et les tendances en ce qui concerne les micro-organismes intéressant l'agriculture et l'alimentation. La Commission a demandé à la FAO de réaliser des évaluations ciblées, qui porteraient en particulier sur la situation et les tendances en matière de conservation et d'utilisation des micro-organismes des sols, des agents de lutte biologique et des phytopathogènes, notamment ceux concernant des cultures importantes¹³. Elle a également demandé à la FAO de préparer d'autres analyses et études sur le rôle des micro-organismes dans la digestion des ruminants, les processus agro-industriels et la transformation des produits alimentaires, ainsi qu'une analyse de la situation et des tendances au niveau mondial en matière de services écosystémiques fournis par les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture¹⁴.

7. À sa treizième session ordinaire, la Commission s'est félicitée des progrès accomplis dans l'élaboration des évaluations ciblées et a pris note de deux études consacrées aux effets du changement climatique sur les ressources génétiques des invertébrés et des micro-organismes¹⁵. Elle s'est également félicitée de l'inclusion des micro-organismes et des invertébrés dans le rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Rapport). La Commission est convenue d'examiner ultérieurement l'élaboration d'évaluations mondiales des micro-organismes et des invertébrés et la création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés¹⁶.

8. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a pris note d'un ensemble complet d'études de référence sur le rôle des micro-organismes dans l'alimentation¹⁷ et les processus agro-industriels¹⁸ et dans la digestion des ruminants¹⁹, ainsi que sur le rôle des invertébrés dans la production rizicole²⁰ et dans les systèmes fondés sur des plantes-racines²¹.

9. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a examiné ses travaux sur les micro-organismes et les invertébrés. Elle a réaffirmé combien la diversité génétique des micro-organismes et des invertébrés et le rôle des pollinisateurs étaient importants pour une production végétale durable et pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle a aussi noté que les ressources génétiques des bactéries, des levures et des champignons utilisés dans la transformation des produits alimentaires devaient être prises en compte dans ses prochains travaux²². La Commission a souligné que le Rapport devait tenir compte des questions liées aux micro-organismes et aux invertébrés et elle a appelé tous les Membres

¹¹ CGRFA-11/07/Report, annexe E.

¹² CGRFA-12/09/15.1 et CGRFA-12/09/15.2.

¹³ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 60.

¹⁴ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 63.

¹⁵ Études de référence n^{os} 54 et 57.

¹⁶ CGRFA-13/11/Report, paragraphes 92 et 94.

¹⁷ Étude de référence n^o 65.

¹⁸ Étude de référence n^o 64.

¹⁹ Étude de référence n^o 61.

²⁰ Étude de référence n^o 62.

²¹ Étude de référence n^o 63.

²² CGRFA-15/15/Report, paragraphe 66.

de la FAO à fournir des informations pertinentes sur ce sujet dans le cadre de l'élaboration de leur rapports nationaux²³. Elle a aussi demandé à l'Organisation de revoir la planification de ses travaux intéressant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés une fois que le Rapport aura été présenté à la Commission²⁴. Lors de l'examen du projet de rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la Commission a également mentionné le projet d'étude thématique de référence sur *les ressources génétiques des micro-organismes utilisés ou potentiellement utilisables en aquaculture*²⁵.

III. CONSULTATIONS

10. Les groupes de travail²⁶ et le Groupe d'experts²⁷ sont convenus de la nécessité d'un plan de travail concernant les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés. Un consensus général s'est dégagé au sujet de l'approche suggérée, qui consisterait à aborder les groupes fonctionnels les uns après les autres. Comme il fallait sans doute s'y attendre, les groupes de travail ne sont pas d'accord sur l'ordre dans lequel ceux-ci doivent être abordés ni sur le nombre de groupes fonctionnels que la Commission doit traiter à chaque session.

11. D'autres suggestions ont été formulées s'agissant de l'ajout de ressources génétiques particulières des micro-organismes et des invertébrés, à savoir:

- champignons, insectes et algues comestibles;
- endophytes, symbiotes, ravageurs et maladies, y compris les espèces envahissantes;
- holobiomes, micro-algues et micro-organismes aquatiques utiles à la réparation des dommages causés à l'environnement; micro-organismes pour la purification de l'eau, y compris dans le secteur aquacole; micro-organismes susceptibles d'être utilisés dans des conditions de stress biotique et abiotique; micro-organismes destinés à être utilisés dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale, biostimulants et activateurs de croissance des plantes et micro-organismes susceptibles d'améliorer l'utilisation efficace des micronutriments; et endosymbiotes.

12. Il a également été suggéré que soit menée, à l'initiative des pays, une évaluation mondiale des ressources génétiques particulières des micro-organismes et des invertébrés, qui devrait compléter le rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*²⁸, ainsi que l'organisation future des activités de la Commission concernant ces ressources. Ce dernier point aborde une question plus générale de gouvernance, qui est traitée plus en détail dans le document intitulé *Rapport intérimaire et examen du projet révisé de Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le Programme de travail pluriannuel*²⁹.

IV. VERS UN PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

13. Le Secrétariat a élaboré une synthèse du projet de plan de travail en tenant compte de toutes les observations et de toutes les contributions reçues, tel qu'il figure à l'*Annexe I* du présent document, pour examen par la Commission. Le projet de plan de travail est divisé en courtes sections portant sur: i) les objectifs du plan de travail; ii) les groupes fonctionnels des micro-organismes et des invertébrés

²³ CGRFA-15/15/Report, paragraphe 67.

²⁴ CGRFA-15/15/Report, paragraphe 69.

²⁵ Russell T. Hill, [Genetic resources for microorganisms of current and potential use in aquaculture](#) (Les ressources génétiques des micro-organismes utilisés ou potentiellement utilisables en aquaculture.). Projet (janvier 2017).

²⁶ CGRFA-17/19/9.1, paragraphes 45 à 49; CGRFA-17/19/11.1, paragraphes 21 à 23; CGRFA-17/19/10.1, paragraphes 30 à 31 et CGRFA-17/19/8.1, paragraphes 42 à 44.

²⁷ CGRFA-17/19/3.2/Inf.2, paragraphes 14 à 18.

²⁸ CGRFA-17/19/9.1, paragraphe 49.

²⁹ CGRFA-17/19/13, paragraphes 16 à 19.

mis en avant dans le plan de travail; iii) les principales activités couvertes par le plan de travail; et iv) les partenariats stratégiques.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

14. La Commission est invitée à examiner et à réviser, le cas échéant, le projet de plan de travail concernant l'utilisation durable et la conservation des micro-organismes et des invertébrés, tel qu'il figure à l'*Annexe I*, aux fins de son adoption.

ANNEXE I

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Les micro-organismes et les invertébrés sont les groupes d'organismes les plus nombreux et les plus divers sur la planète. Ils jouent un rôle important à toutes les étapes de la chaîne de valeur. Depuis 2007, le Programme de travail pluriannuel de la Commission reconnaît l'importante contribution des micro-organismes et des invertébrés à la fourniture de services écosystémiques, à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire.
2. Des évaluations ciblées de plusieurs micro-organismes et invertébrés et de leur contribution à l'alimentation et à l'agriculture ont été préparées, sous la direction de la Commission.

I. OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL

3. Les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés font partie de nombreux programmes, initiatives et activités internationaux en lien avec biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Grâce au Partenariat mondial sur les sols et à l'Action mondiale en faveur des services de pollinisation pour une agriculture durable, la FAO donne des indications et des conseils techniques aux pays et facilite la prise de décision pour les questions liées aux sols et la pollinisation. L'Organisation facilite la mise en œuvre d'initiatives internationales consacrées aux pollinisateurs³⁰ et à la biodiversité des sols³¹ qui ont été constituées par la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique. En outre, la FAO travaille depuis longtemps dans le domaine de la protection biologique, dans le cadre de son programme de gestion intégrée des organismes nuisibles.
4. À sa quatorzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est félicitée de l'initiative de la Commission visant à élaborer un plan de travail concernant les micro-organismes et les invertébrés, y compris ceux liés à la biodiversité des sols et aux fonctions et services écosystémiques des sols³². Elle a par ailleurs invité la FAO, en collaboration avec d'autres organisations et sous réserve des ressources disponibles, d'envisager l'élaboration d'un rapport sur l'état des connaissances sur la biodiversité des sols couvrant la situation actuelle, les défis et les possibilités à l'horizon 2020³³.
5. D'autres organisations, comme la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), contribuent de façon importante au renforcement de la base de connaissances qui permet d'élaborer de meilleures politiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et aux services écosystémiques que ceux-ci fournissent. Le rapport d'évaluation de l'IPBES relatif aux pollinisateurs, à la pollinisation et à la production alimentaire³⁴ a engendré une large gamme de produits de suivi, d'actions et d'initiatives politiques, notamment une liste toujours plus longue de stratégies nationales et de plans d'action sur la pollinisation, qui s'appuient sur les résultats de l'évaluation³⁵. La FAO est l'un des quatre partenaires du système des Nations Unies qui collaborent avec l'IPBES.
6. Depuis 2007, la Commission a également renforcé constamment ses travaux dans le domaine des micro-organismes et des invertébrés. Les macro-invertébrés, qui sont une composante importante de l'aquaculture et de la pêche (respectivement 23 pour cent et 15 pour cent de la production mondiale), sont traités en détail dans le rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour*

³⁰ Décision VI/5 de la sixième réunion de la Conférence des Parties., *annexe II*.

³¹ Décision VIII/23 de la huitième réunion de la Conférence des Parties.

³² CBD/COP/DEC/14/30, paragraphe 22.

³³ CBD/COP/DEC/14/30, paragraphe 23.

³⁴ IPBES. 2016. *The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production* (Rapport d'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire). S.G. Potts, V.L. Imperatriz-Fonseca et H.T. Ngo (sous la direction de). Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn (Allemagne).

³⁵ On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante: www.ipbes.net/deliverables/3a-pollination.

l'alimentation et l'agriculture dans le monde et seront intégrées aux activités prioritaires de suivi. Ce processus couvre également certains micro-organismes aquatiques, comme les microalgues. En outre, le rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, élaboré conformément aux orientations données par la Commission, porte notamment sur l'utilisation et la conservation des micro-organismes des sols, des pollinisateurs, des agents de lutte biologique, ainsi que sur les pratiques de gestion qui seraient favorables à la fourniture de services écosystémiques par les micro-organismes et les invertébrés.

7. Le plan de travail vise par conséquent à:

- i) renforcer les activités et les processus de la Commission qui portent sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et à planifier de manière cohérente les futurs travaux dans ce domaine;
- ii) sensibiliser à l'importance des micro-organismes et des invertébrés pour le fonctionnement de l'écosystème, les systèmes de production résilients et durables et la sécurité alimentaire et la nutrition et à renforcer les connaissances et la compréhension dans ce domaine.
- iii) promouvoir la prise en compte des micro-organismes et des invertébrés dans les politiques locales, nationales, régionales et internationales et dans les processus d'élaboration des politiques sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et leur gestion durable; et
- iv) renforcer la collaboration entre la FAO et les autres organisations internationales et initiatives concernées, afin de mobiliser l'expertise pertinente en matière de conservation et d'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et d'identifier des domaines d'intérêt mutuel.

II. METTRE L'ACCENT SUR LES GROUPES FONCTIONNELS DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS

8. Le rôle important des micro-organismes et des invertébrés dans la fourniture de services écosystémiques et leur importance dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture sont certes largement reconnus mais les informations sur leur diversité, leur fonction et leur répartition sont inégales et, dans de nombreux cas, très limitées et fragmentaires. En outre, comme l'a confirmé le rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, l'importance des micro-organismes et des invertébrés dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture n'est pas suffisamment prise en compte dans les fonds engagés pour la recherche dans ce domaine, ni dans les politiques concernées ni dans les processus de prise de décision.

9. La diversité taxonomique et fonctionnelle des micro-organismes et des espèces invertébrées contraste fortement avec le nombre d'espèces présentes dans les domaines des végétaux, des animaux, des forêts et de la pêche. Dans le cas des premiers, le nombre d'espèces pour lesquelles la taxonomie est presque parfaitement comprise est relativement faible. Les espèces, les souches et les variétés appartenant aux domaines mentionnés peuvent donc être gérées différemment et les stratégies de conservation peuvent, par exemple, être axées sur une seule espèce. Cette approche espèce par espèce comporte de nombreuses difficultés pratiques dans le cas des micro-organismes et des invertébrés, car le très grand nombre d'espèces et l'énorme variété taxonomique et écologique de ces organismes demanderaient des ressources humaines et financières trop importantes.

10. Les stratégies de gestion des micro-organismes et des invertébrés reposant sur un cadre global qui met l'accent sur les services et les fonctions écosystémiques auxquels ceux-ci contribuent et sur la gestion des pratiques favorisant leur conservation et leur utilisation durable pourraient donc être plus faciles à réaliser, plus efficaces et plus efficaces que les stratégies qui portent sur les organismes eux-mêmes, en particulier pour les micro-organismes et invertébrés gérés au sein des systèmes de production.

11. Le présent plan de travail traite par conséquent les micro-organismes et les invertébrés en tant que groupes fonctionnels: pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel; micro-organismes et invertébrés présents dans les sols; agents de lutte biologique; micro-organismes intervenant dans la

digestion de ruminants; et micro-organismes intervenant dans la transformation des aliments et dans les processus agro-industriels³⁶.

12. À la lumière des activités récentes et des évolutions au niveau mondial dans les domaines des pollinisateurs³⁷ et de la biodiversité des sols³⁸, le plan de travail aborde ces groupes en premier.

13. En outre, le projet de plan de travail ne traite qu'un seul groupe fonctionnel par session de la Commission. Il serait probablement trop ambitieux de vouloir traiter tous les micro-organismes et invertébrés en une seule fois, en raison de ressources humaines et financières limitées. Il est également important de noter que les différents groupes fonctionnels demandent une expertise très différente.

14. La Commission abordera par conséquent les groupes fonctionnels de micro-organismes et d'invertébrés suivants à ses prochaines sessions, comme indiqué ci-après:

Dix-huitième session de la Commission	Les pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel
Dix-neuvième session de la Commission	Les micro-organismes des sols et les invertébrés
Vingtième session de la Commission	Les organismes utilisés en tant que composé alimentaire dans l'alimentation humaine/animale
Vingt et unième session de la Commission	Les agents de lutte biologique
Vingt-deuxième session de la Commission	La transformation des aliments et les processus agro-industriels
Vingt-troisième session de la Commission	Les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants

III. PRINCIPALES ACTIVITÉS

15. Comme confirmé dans le rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, il faut d'urgence:

- établir des données de référence nationales, en particulier en ce qui concerne les micro-organismes des sols, les invertébrés et les pollinisateurs;
- améliorer les connaissances des fonctions des micro-organismes et des espèces invertébrées au sein et autour des systèmes de production;
- évaluer l'impact des pratiques de gestion concernant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et les services écosystémiques qu'ils fournissent et identifier et valider les pratiques qui s'avèrent les plus favorables;

³⁶ CGRFA-16/17/Report/Rev.1, paragraphe 79.

³⁷ Par exemple la publication de l'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, en 2016 ([The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production](#)). S.G. Potts, V.L. Imperatriz-Fonseca et H.T. Ngo (sous la direction de). Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn (Allemagne).

³⁸ Par exemple l'élaboration de l'atlas mondial sur la biodiversité des sols, réalisée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Initiative mondiale sur la biodiversité des sols; les engagements du Partenariat mondial sur les sols et de son Groupe technique intergouvernemental sur les sols en faveur de la promotion de la biodiversité des sols; et le partenariat stratégique entre la FAO et l'Initiative mondiale sur la biodiversité des sols, notamment le colloque international prévu en 2020.

- intégrer la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés dans les politiques et les processus de planification existants aux niveaux local et national et incorporer ces processus aux systèmes de comptabilité et de signalement nationaux; et
- renforcer et formaliser les partenariats et améliorer les échanges et la mise en commun des connaissances et des pratiques optimales en matière de conservation et d'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés.

16. Dans le cadre du présent plan de travail, la Commission abordera par conséquent chacun des groupes fonctionnels en s'appuyant sur:

- un résumé de la situation et des tendances en ce qui concerne leur conservation et leur utilisation, sur la base des travaux antérieurs de la Commission, de la littérature existante et, le cas échéant, d'une enquête ouverte qui pourrait également rassembler les pratiques optimales dans ce domaine;
- un recensement des organisations internationales et régionales et des autres institutions les plus pertinentes pour le groupe fonctionnel et l'identification des domaines stratégiques pour une éventuelle collaboration; et
- une analyse des lacunes, des besoins et des possibilités, afin que la Commission et ses Membres y donnent suite.

IV. PARTENARIATS

17. Le plan de travail sera mis en œuvre en partenariat avec les organisations concernées par l'utilisation durable et la conservation des micro-organismes et des invertébrés. Les partenaires de la Commission et les parties prenantes devront participer à la mise en œuvre d'activités particulières du plan de travail lorsque cela s'avérera pertinent.

V. EXAMEN

18. Le plan de travail sera examiné par la Commission dans le cadre de l'examen des travaux de la Commission sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, tel que prévu dans le Programme de travail pluriannuel.